

Objectifs

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Compétences

Ses compétences s'étendent à certaines tâches :

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

Rémunération dans le cadre d'une alternance

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

Tranche d'âge	1ère année	2ème année	3ème année
15 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	67 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	78 % du SMIC	78 % du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année.

En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

Durée : 12 mois

770

Heures de formation

Dans le cadre d'une alternance

Durant sa formation, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est variable au cours de la formation.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Prérequis

- Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation



Contenu

Diplôme préparé : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture · RNCP **40743** ·
Ministère chargé de la santé - Date d'échéance de l'enregistrement : **01-09-2029**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)
M1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne	147
M1B : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation à la vie sociale	28
M2 : Repérage et prévention des situations à risque	21
M3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77
M4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154
M5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35
M6 : Relation et communication avec les personnes et entourage	70
M7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21
M8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35
M9 : Traitement des informations	35
M10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

Modalités d'évaluation

évaluation par bloc de compétences

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mise en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales
- Evaluations formatives

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée (jusqu'à 2 mois pour un contrat de professionnalisation).

Accès

CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus 8 direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »
Arrêt « MARYSE BASTIÉ »

CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le tramway direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « LEON BLUM »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite

Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ infos@cfpast.com
- 🌐 www.cfpast.com